



**Conseil économique  
et social**

PROVISOIRE

E/1994/SR.24  
02 Novembre 1995

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1994

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 24e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 8 juillet 1994, à 10 heures

Président : M. BOTEZ (Roumanie)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET  
AUTRES ORGANES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- a) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférences, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

En l'absence de M. Butler (Australie), M. Botez (Roumanie),  
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 30.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET  
AUTRES ORGANES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS  
(A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91) :

a) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (E/1994/70)

M. DESAI (Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable), présentant le rapport publié sous la cote E/1994/70, souligne l'importance des capacités scientifiques et techniques en tant que force motrice pour le développement. Il y a trois raisons d'insister davantage encore que par le passé sur cette importance : premièrement, dans le monde de plus en plus interdépendant et orienté vers le marché qui est le nôtre, les capacités techniques sont la base même de la compétitivité; deuxièmement, si l'on veut véritablement assurer un développement durable, il faut s'efforcer beaucoup plus énergiquement de mettre au point, diffuser et appliquer des techniques écologiquement rationnelles; et troisièmement, pour que le développement soit, comme on le souhaite à présent, centré sur l'être humain, il est nécessaire de renforcer les connaissances et les compétences des ménages défavorisés et d'examiner les incidences du progrès technique sur les groupes vulnérables.

Les grands buts de l'action du système des Nations Unies dans le domaine scientifique et technique correspondent aux trois principaux objectifs du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement. Ces objectifs, ainsi que la reconnaissance de l'importance vitale du terrain, devraient former un cadre de discussion pour le débat du Conseil consacré à la coordination. Bien que la coordination d'activités très techniques soit forcément un peu difficile, la nouvelle approche-programme permet une assistance beaucoup plus constructive. Une question importante qu'il convient d'examiner au cours du débat sur la coordination est de savoir dans quelle mesure le système des Nations Unies est parvenu à intégrer cette approche, ainsi que l'exécution nationale, dans ses activités, et s'il a adapté ses mécanismes en conséquence.

M. ROFFE (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)), notant l'évolution qui a marqué au cours des deux dernières décennies les notions de transfert de technologie et de progrès scientifique, dit que le système des Nations Unies doit reconnaître le rôle capital du secteur des entreprises pour la coopération internationale dans ce domaine. Si le rôle des gouvernements reste essentiel pour ce qui est de mettre sur pied une capacité technologique, une collaboration plus étroite est nécessaire entre les entreprises, les chercheurs et les gouvernements pour que

les intérêts du secteur de la production soient pris en compte lors de l'élaboration des politiques.

S'agissant des activités auxquelles la CNUCED a été associée, la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) a décidé en 1993 de concentrer son attention sur trois grands thèmes de fond : i) la technologie à utiliser pour les activités économiques à petite échelle afin de répondre aux besoins essentiels des populations à faible revenu; ii) les incidences de la science et de la technique pour les deux sexes dans les pays en développement; et iii) les aspects scientifiques et techniques de la question sectorielle à examiner par la Commission du développement durable (CDD) en 1995. Différents groupes de travail examinent chacun de ces thèmes, et la CSTD a décidé de faire participer plus directement ses membres à l'établissement de leurs rapports. De son côté, le Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie a axé son attention sur les courants d'investissement, le transfert de technologie, le renforcement des capacités, la compétitivité et les technologies écologiquement rationnelles. Dans son rapport final adopté en mars 1994, le Groupe de travail a présenté un ensemble de conclusions et de recommandations destinées à guider les futurs travaux de la CNUCED et à fournir des apports essentiels à la CSTD, permettant à la fois de renforcer les travaux de la Commission et d'améliorer la coordination des activités des organismes intergouvernementaux.

Du fait de la restructuration, l'ancien Centre pour la science et la technique au service du développement a été intégré à la nouvelle Division pour la science et la technique de la CNUCED. Le secrétariat de la CNUCED considère que cette mesure répond à la nécessité pour l'organisation de se concentrer sur les domaines dans lesquels elle possède un avantage comparatif. Il attache également du prix à la coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies et a entretenu des relations particulièrement étroites et bénéfiques avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable. En se fondant sur la coordination utile qui existe déjà pour certains apports entre la CSTD et la CDD, il pourrait être souhaitable d'élaborer des orientations générales visant à permettre à la CSTD de mieux répondre aux besoins de la CDD dans les domaines où elle est manifestement compétente. La CNUCED a également bénéficié de l'étroite coopération des commissions régionales et de certaines institutions spécialisées, grâce plus souvent à des arrangements pragmatiques qu'à une coordination imposée d'en haut.

Une coordination réussie ne peut pas être réalisée au moyen des instruments traditionnels. Elle exige une véritable compréhension des nouvelles réalités et la reconnaissance des points forts et des limites des autres organisations. Elle doit être pragmatique et utile à toutes les parties concernées, en particulier aux utilisateurs finals.

/...

M. BADRAN (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)) déclare qu'une coordination efficace au sein du système des Nations Unies demande une répartition rationnelle des tâches basée sur les avantages comparatifs de chaque organisation. L'Unesco, pour sa part, a une longue expérience pour ce qui est d'associer la promotion des sciences fondamentales, techniques et environnementales aux activités qui sont menées dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences sociales et de la communication. En ce sens, elle est bien placée par exemple pour s'occuper de certains aspects de la science et de la technique au service du développement énoncés dans le programme Action 21. Déterminée à utiliser l'approche-programme pour assurer une coordination plus efficace aux niveaux national et régional, l'Unesco a déjà pris des contacts avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre des chapitres d'Action 21 pour lesquels elle est chef d'équipe.

S'agissant de l'amélioration des mécanismes de coordination en général, l'Unesco estime qu'il est urgent d'organiser un échange régulier d'informations sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine scientifique et technique aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que d'établir des liens étroits avec des sources n'appartenant pas au système : il faudrait créer à cet effet un groupe spécial d'experts interorganisations. D'autre part, tous les projets réalisés en commun par plusieurs institutions dans un pays donné devraient commencer par une analyse d'ensemble dont la communauté internationale pourrait se procurer les conclusions auprès du bureau du coordonnateur résident du pays. Le premier objectif de la coopération interinstitutions doit être de renforcer les capacités nationales, tout en associant étroitement les entreprises commerciales et industrielles. Les dix projets pilotes de pays sur le renforcement des capacités endogènes devraient être soigneusement évalués par un groupe spécial afin de dégager des conclusions de cet exercice interinstitutions novateur. Au lieu de créer des groupes spéciaux, une autre solution serait d'envisager la constitution d'un groupe spécial interinstitutions rattaché au Comité interorganisations sur le développement durable. En conclusion, le représentant de l'Unesco dit qu'il est essentiel d'assurer une complémentarité entre les institutions de Bretton Woods et les institutions spécialisées.

M. HADID (Observateur de l'Algérie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, juge décevantes les conclusions du rapport du Secrétaire général. Premièrement, ce rapport ne propose aucun cadre général d'action et ne mentionne qu'une fois le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement. Ce Programme reste pertinent à bien des égards, et le fait qu'il n'est pas appliqué ne signifie pas qu'il soit dépassé. Les aspects scientifiques et techniques d'Action 21 constituent certes des apports nouveaux et importants, mais ils n'offrent pas le cadre général requis et semblent déjà subir un processus d'érosion à cause notamment de l'insuffisance des ressources et des tentatives faites pour supprimer le Groupe de travail sur la technique de la CDD.

/...

Deuxièmement, les chiffres donnés au paragraphe 21 du rapport montrent clairement la marginalisation, fort inquiétante, de la science et de la technique dans les activités du système des Nations Unies et non, comme ce serait logique, une progression régulière de leur part.

Troisièmement, rien ne justifie la dissolution de l'Equipe spéciale pour la science et la technique au service du développement du Comité administratif de coordination (CAC). Les mécanismes ponctuels de coordination peuvent certes jouer un rôle utile, mais il est peu probable qu'ils puissent compenser la disparition du seul mécanisme global qui existait dans ce domaine. D'autre part, s'agissant des travaux de la CSTD et de la CDD, l'attribution de fonctions de secrétariat à la CNUCED et de responsabilités administratives au Département de la coordination des politiques et du développement durable, au mieux est artificielle, et, au bout du compte, va à l'encontre du but recherché.

Quatrièmement, au lieu de se borner à constater, comme il est fait au paragraphe 110 du rapport, la complexité des procédures administratives et financières requises pour établir des accords de coopération interinstitutions officiels, il aurait fallu formuler des propositions précises pour y remédier.

Enfin, des mesures concrètes sont nécessaires pour assurer une réelle coopération entre les organismes du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales, et les groupements d'intégration sous-régionale et régionale de pays en développement dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.

M. GRAF ZU RANTZAU (Allemagne), intervenant au nom de l'Union européenne, dit que la discussion sur la science et la technique doit aussi porter sur la Commission du développement durable. La démarche du système des Nations Unies en matière de coordination doit se fonder sur la décision que la Commission a adoptée à sa deuxième session, en mai 1994, et qui consiste à souligner l'importance concrète du transfert de technologie, de la coopération et du renforcement des capacités dans les questions sectorielles. Dans la mesure où les questions scientifiques et techniques constituent un élément structurel de toutes les activités des organes subsidiaires du Conseil, une approche structurelle doit être adoptée pour accroître la coordination.

La progression de la coordination et de l'harmonisation des travaux devrait se traduire par une plus grande efficacité et moins de doubles emplois, grâce notamment à l'affectation de ressources déjà existantes. En outre, la science et la technique devraient être favorisées par des projets et des programmes visant à assurer la création, le transfert et l'application de techniques plutôt que par des fonds à caractère général tels que le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Une première mesure importante en ce sens a été la création du Comité interorganisations sur le développement durable. La CNUCED pourrait unifier les efforts visant à coordonner la science et la technique dans l'ensemble du

/...

système grâce à l'expérience qu'elle possède déjà. L'Union européenne approuve les travaux préliminaires réalisés par le Groupe de travail spécial de la CNUCED sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie, en particulier son approche globale de l'investissement, du transfert de technologie, de l'environnement et du développement. Les chefs d'équipe pour les questions sectorielles devraient servir de centres d'information pour la science et la technique. Ce faisant, ils ne devront pas se limiter aux techniques écologiquement rationnelles; ils devront aussi favoriser l'échange d'informations. L'Union européenne attend avec intérêt la réunion consultative sur le regroupement des ressources pour la science et la technique qui est organisée par le Secrétaire général à l'initiative de la Commission de la science et de la technique au service du développement et qui se tiendra au troisième trimestre de 1994. Un tel regroupement permettra à différents acteurs s'intéressant à des domaines scientifiques ou techniques précis de participer ensemble au financement et à l'exécution de programmes.

En période de restrictions budgétaires, il est particulièrement important de respecter les directives relatives à la détermination des priorités énoncées dans le programme Action 21, de redéfinir les programmes et d'adapter les structures. Des ressources indispensables pourront ainsi être dégagées. Poursuivre des programmes existants qui ne font que reprendre la terminologie d'Action 21 ne saurait suffire. En cherchant à favoriser des changements, le Comité interorganisations sur le développement durable doit aller au-delà des directives générales établies et donner au besoin des conseils précis en matière de coordination. Son autorité devra à cet effet être renforcée.

Des changements doivent aussi être apportés aux structures intergouvernementales. La nouvelle Commission de la science et de la technique au service du développement doit être rationalisée davantage et son intégration au dispositif intergouvernemental de la CNUCED doit prendre en compte les liens qu'elle entretient avec la Commission du développement durable et d'autres organismes des Nations Unies. Les organes directeurs des institutions du système et les commissions techniques du Conseil devraient d'autre part adopter une démarche cohérente. A cette fin, les organes subsidiaires devraient synchroniser l'analyse systématique des activités qu'ils entreprennent dans le cadre du programme Action 21, y compris en ce qui concerne la science et la technique, avec le programme de travail thématique pluriannuel de la Commission du développement durable. La coordination structurelle pourrait être encore renforcée par l'établissement d'un certain degré de coordination directe entre les organes subsidiaires du Conseil. Au niveau intergouvernemental, la Commission de la science et de la technique au service du développement pourrait servir de cadre pour l'échange d'informations requis. Elle devrait apporter une contribution concrète aux travaux de la Commission du développement durable, et les deux commissions devraient coordonner étroitement leurs activités afin d'éviter d'éventuels doubles emplois. Enfin, il convient de renforcer la coordination des questions scientifiques et techniques à l'échelon régional, en particulier par l'intermédiaire des commissions économiques régionales.

M. HURIGUCHI (Japon) dit que la coopération entre les instituts de recherche et les organisations qui déterminent la politique à suivre est particulièrement primordiale. Des représentants d'organisations comme la Commission de la science et de la technique au service du développement, la Commission du développement durable, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ou la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devraient par exemple participer aux projets et aux activités de recherche de l'Université des Nations Unies. Un mécanisme devrait être créé pour promouvoir une telle coordination.

La coordination entre le Conseil et ses organes subsidiaires et directeurs est essentielle à la bonne exécution des projets. A cet égard, la délégation japonaise approuve l'établissement de relations de travail entre le président de la Commission de la science et de la technique au service du développement et le président de la Commission du développement durable. Les organisations du système des Nations Unies qui déterminent la politique à suivre devraient encourager la participation de tous les pays, en particulier des pays bénéficiaires. Les décideurs nationaux devraient en outre faire en sorte que leurs politiques soient conformes aux accords élaborés au niveau international.

Comme l'a noté l'Equipe spéciale du CAC pour la science et la technique au service du développement, les organisations qui exécutent des projets devraient coordonner leurs plans à moyen terme, leur budgets-programmes et leurs cycles budgétaires. A l'échelon des pays, le système des coordonnateurs résidents devrait être renforcé et chaque organisation devrait faire tout son possible pour nommer sur le terrain du personnel du plus haut niveau.

Il convient de renforcer les liens entre les programmes d'assistance des institutions du système des Nations Unies et ceux de la Banque mondiale et des banques régionales de développement. Les institutions du système des Nations Unies devraient en outre améliorer leurs relations avec les organisations non gouvernementales concernées. Assurer la coordination est une tâche qui n'est pas simple et qui prendra du temps. Le meilleur moyen pour le Conseil économique et social de s'acquitter de son rôle de coordination est d'encourager des réformes d'organisation là où elles sont nécessaires. Dans la situation actuelle, il doit répondre avec imagination et souplesse aux nombreux changements qui se produisent dans le monde et aux défis posés par l'accord sur la gouvernance globale incorporé dans le programme Action 21.

Dr. SZCZERBAN (Organisation mondiale de la santé (OMS)) dit que l'évolution que connaît le monde dans les domaines politique, socio-économique, écologique et épidémiologique a eu un effet négatif sur la santé. Cette évolution s'est caractérisée par des guerres larvées et des conflits locaux, signes d'une militarisation dans certains pays en développement; par l'exportation de techniques polluantes vers le tiers-monde; par une progression du chômage; et par la réduction des dépenses publiques

/...

consacrées à la santé, sur fond d'augmentation des coûts. Le coût élevé des soins de santé a créé des inégalités flagrantes à l'intérieur des pays, mais aussi surtout entre les pays en développement et les pays industrialisés. Ce problème exige une attention urgente au niveau mondial, et, en particulier, une utilisation efficace des technologies. La réforme des systèmes de santé nationaux est un signe encourageant. A l'échelle mondiale, les dépenses militaires n'ont toujours pas été transformées en dépenses de protection sociale, c'est-à-dire notamment en dépenses de santé publique.

De plus en plus multisectorielle, la recherche médicale doit bénéficier d'alliances entre le secteur public et le secteur privé, le milieu scientifique et le milieu industriel, au Nord et au Sud. Doivent y contribuer non seulement les ministères de la santé mais aussi d'autres ministères et services ministériels responsables de secteurs tels que l'éducation, la science et la technique ou la planification. Il est extrêmement important que les gouvernements s'engagent au plus haut niveau à aider la recherche. Les appuis extérieurs apportés au secteur de la santé et au renforcement des moyens de la recherche doivent être considérés comme complémentaires de l'aide nationale.

L'OMS, qui est une organisation à caractère scientifique, considère la recherche comme faisant partie intégrante de toutes ses activités de programmation. Elle estime que les capacités de recherche endogènes des pays en développement doivent aussi être renforcées. Il est temps d'adopter une nouvelle démarche où il ne soit plus question de projets inabordables ou irréalisables, une démarche qui ne distingue pas une science pour les riches et une science pour les pauvres et qui ne cantonne pas le monde en développement dans un rôle de "consommateur" mais qui favorise le développement de ses capacités intellectuelles créatrices. L'investissement dans les ressources intellectuelles des pays en développement contribuera à assurer un développement qui s'entretiendra de lui-même. A cet égard, le représentant de l'OMS est d'accord avec le Secrétaire général pour penser que le renforcement des capacités nationales doit procéder d'une démarche interdisciplinaire plutôt que sectorielle. Les centres scientifiques et techniques des organismes de coopération doivent être assistés par des organes consultatifs spécialisés. Leurs objectifs doivent notamment consister à renforcer l'élaboration des politiques et des stratégies des différentes organisations dans le domaine de la science et de la recherche et à coordonner ces politiques avec celles d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales.

M. SREENIVASAN (Inde) appuie la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77. Il approuve également l'approche générale de la coordination exposée dans le rapport du Secrétaire général (E/1994/70). Il ressort toutefois de ce rapport que la coordination est très faible au niveau opérationnel et pratiquement inexistante dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Dans une certaine mesure, il est exact que les pays scientifiquement avancés ne souhaitent pas coopérer par

/...

l'intermédiaire du système des Nations Unies pour accroître la capacité scientifique et technique des pays en développement. Mais les institutions, fonds et programmes des Nations Unies concernés devraient s'efforcer plus activement d'expliquer à la communauté internationale le rôle de catalyseur déterminant qu'elle doit jouer. On ne peut pas laisser cette tâche au seul secteur privé.

Il convient à cet égard de renforcer le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Il faudrait accorder plus d'attention à la recherche appliquée et assurer que les résultats de la recherche parviennent jusqu'aux industries et aux utilisateurs. A cette fin, il faudrait encourager des activités qui permettent de faire passer la recherche du stade du banc d'essai au stade pilote. La préférence des pays en développement pour des techniques souvent dépassées qui nécessitent de faibles investissements initiaux perpétue la relation de dépendance dans laquelle ces pays se trouvent. Le système des Nations Unies doit les aider à mieux choisir les techniques.

De nouveaux efforts doivent être faits pour faciliter le transfert Sud-Sud de technologie, faute de quoi, les fonds alloués à cet effet seront reversés dans les pays développés par le biais de la fourniture de matériel et de machines et de la rémunération du personnel technique. Le système des Nations Unies devrait d'autre part publier à l'intention des pays en développement un catalogue des techniques les plus récentes. La délégation indienne n'est pas tout à fait d'accord avec le Secrétaire général lorsque celui-ci dit que la science et la technique doivent être considérées d'un point de vue sectoriel plutôt que globalement. La dimension sectorielle est importante, mais la recherche fondamentale est également essentielle. Dans sa décision, le Conseil doit reconnaître le rôle important de la science et de la technique, exprimer sa préoccupation devant le manque d'activités dans ce domaine et demander à la communauté internationale et au système des Nations Unies de faire de nouveaux efforts pour intégrer véritablement la science et la technique au processus de développement.

Mme DOWDESWELL (Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)) se réfère à un document qui décrit le rôle de la science et de la technique dans les activités du PNUE, lequel va de l'observation, de l'interprétation et de la compréhension de l'état de l'environnement à la mise au point d'outils d'analyse et de gestion. Ce document analyse en outre les politiques publiques internationales dans des domaines comme la protection de la couche d'ozone, la préservation de la diversité biologique et les nouvelles questions qui se posent en ce qui concerne le commerce et l'environnement. Il décrit d'autres aspects des travaux du PNUE, notamment le Plan Vigie, le Centre international d'écotechnologie au Japon et le transfert de techniques de production propres vers un certain nombre de pays.

Plusieurs facteurs doivent être considérés si l'on veut tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent la science et la technique pour assurer un

/...

développement durable. L'un de ces facteurs est l'écart qui existe entre les sciences physiques, qui fournissent des informations, et les sciences du comportement, qui mettent l'accent sur les jugements de valeur et sur des questions culturelles comme le choix du mode de vie. Il importe également de reconnaître que les problèmes à traiter ne sont pas de nature sectorielle mais plutôt pluridisciplinaire et ne peuvent être réglés en l'espace d'un seul mandat gouvernemental. Enfin, il faut comprendre l'incidence de l'interdépendance du monde sur l'environnement.

Dans ce contexte, la représentante du PNUE souhaite faire plusieurs suggestions. Tout en se félicitant de l'inscription à l'ordre du jour de la Commission du développement durable de la question de la science et de la technique, elle fait observer que l'établissement de rapports constitue seulement un pas vers la coordination. Plus concrètement, la Commission a prié le PNUE et d'autres organisations de collaborer à une étude sur les techniques écologiquement rationnelles brevetées ou appartenant au domaine public. L'objectif est de recenser et de corriger les lacunes et les insuffisances existant au niveau des sources d'information en vue d'améliorer l'efficacité de ces sources et d'en élargir l'accès. Il faut espérer que le Conseil encouragera d'autres actions de ce type, éventuellement en proposant des changements structurels au niveau des différents fonds et programmes.

La science et la technique en soi ne sont pas une solution. Pour comprendre comment mieux les utiliser, la communauté internationale doit s'attacher aux changements d'attitudes et de comportements avec un programme mondial de civisme écologique. La capacité à utiliser les sciences et les techniques naissantes ainsi que des solutions technologiques adaptées aux pays en développement doit être renforcée. Tous les acteurs potentiels devraient en outre prendre part au processus -les entités industrielles et commerciales, la communauté scientifique, les femmes et les populations autochtones. Les réseaux doivent être entretenus et utilisés efficacement.

La science, qui permet de prévoir les possibilités et les risques, doit avoir une plus grande influence sur les décisions gouvernementales, notamment dans la sphère économique. Une manière pragmatique d'y parvenir est de mettre au point et d'utiliser des indicateurs. Des indicateurs permettraient de mesurer les progrès réalisés en matière de développement durable et contribueraient à mobiliser un large soutien public, ingrédient nécessaire de toute action politique. Des indicateurs sensibles permettraient d'assurer la mise au point de nouvelles techniques pour suivre l'évolution de l'environnement afin d'évaluer l'impact des actions entreprises et projetées sur l'environnement naturel et social.

La science et la technique sont essentielles pour assurer un développement humain durable, mais si l'on veut en tirer pleinement parti, il faut faire tomber les barrières qui existent entre les disciplines et les organisations. Il faut savoir que le progrès n'arrive que lorsque la science est associée à des comportements humains.

M. MOJOUKHOV (Biélarus) dit que sa délégation approuve les nouvelles mesures proposées pour améliorer la coordination et la coopération dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, qui reposent sur la complémentarité des partenaires et la reconnaissance de la spécificité de la coopération scientifique et technique. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général (E/1994/70), le représentant du Biélarus note que la grande diversité des mandats ayant trait à la science et à la technique fait valoir la nécessité d'une répartition précise des tâches et d'une coordination plus efficace des politiques à tous les niveaux. Dès lors qu'il a été décidé d'établir une nouvelle division du travail, il faut mettre en place un nouveau mécanisme de coordination.

Malgré les restructurations opérées au niveau intergouvernemental (création d'une seule Commission pour la science et la technique au service du développement et autres réformes structurelles concernant le Secrétariat et les mécanismes interorganisations du Comité administratif de coordination), des problèmes de dispersion des efforts au sein du système des Nations Unies subsistent, l'engagement politique et financier demeure insuffisant, et la coordination budgétaire des programmes et des projets à moyen terme n'est toujours pas assurée. La délégation biélarussienne note avec quelque regret que le rapport du Secrétaire général ne mentionne même pas l'Agenda pour le développement, et elle espère que des efforts plus énergiques seront faits à l'avenir pour associer la science et la technique au processus de développement.

Tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de renforcer la coordination entre les organes délibérants et les organes directeurs, la délégation biélarussienne ne partage pas l'avis selon lequel le Comité interorganisations sur le développement durable devrait être le principal intermédiaire entre les institutions spécialisées et le Conseil. Elle approuve, en revanche, les objectifs à long terme fixés pour la coordination au paragraphe 70 du rapport du Secrétaire général (E/1994/70) et souscrit à l'idée selon laquelle il n'est pas possible ni même souhaitable de centraliser la coordination de toutes les activités scientifiques et techniques au sein du système des Nations Unies et il faut que la coordination soit axée sur des domaines spécifiques faisant intervenir plus d'un organisme, programme ou département. Elle approuve la suggestion selon laquelle il faudrait renforcer le rôle du Conseil en tant que mécanisme de coordination au sein de toutes les instances de décision des organismes à vocation scientifique et technique des Nations Unies.

La délégation biélarussienne est disposée à reconnaître que le CAC est l'organisme de coordination suprême du système des Nations Unies, à condition que la coordination au niveau mondial soit basée sur les mesures spécifiques proposées par l'ancienne Equipe spéciale du CAC pour la science et la technique au service du développement, qui sont énoncées au paragraphe 84 du rapport. La coordination interinstitutions au niveau régional ne peut être effective que si les ressources nécessaires sont fournies. La Commission

/...

économique pour l'Europe, par exemple, est la commission régionale qui actuellement bénéficie du financement le plus faible, ce que la délégation biélorussienne juge tout à fait inacceptable. Enfin, la coordination interinstitutions au niveau national est essentielle pour une bonne coordination générale. Les rôles des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des représentants résidents du PNUD peuvent différer d'un pays à l'autre, mais l'un des principaux objectifs de la coordination au niveau national doit être le renforcement des capacités nationales pendant les périodes de transition et d'instabilité et le développement de nouveaux domaines tels que l'informatique, la biotechnologie et la sûreté nucléaire.

En conclusion, la délégation biélorussienne propose que, à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale examine et revoie le programme 17 relatif à la science et à la technique au service du développement du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 et le sous-programme 3 relatif à la coordination et à l'harmonisation des activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique, ainsi que les décisions du Conseil qui seront adoptées à la session en cours.

M. OKALI (Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)) dit que les efforts déployés par Habitat pour promouvoir des techniques appropriées et écologiquement rationnelles ont porté sur les domaines essentiels que sont l'élaboration d'un cadre politique aux niveaux national et local favorisant des techniques appropriées pour la mise en place et la gestion des établissements, le renforcement des capacités nationales et locales pour l'acquisition et l'application efficace des techniques, et la promotion de mécanismes novateurs de transfert de technologie grâce à la coopération internationale. Dans le secteur de l'énergie, Habitat s'est attaché à assurer une utilisation plus rentable de l'énergie et à favoriser des techniques utilisant des énergies renouvelables et peu polluantes. Dans le domaine de l'infrastructure environnementale, les activités ont été axées sur les techniques de conservation de l'eau, les techniques d'assainissement peu coûteuses et les petites installations de recyclage des déchets. Les techniques peu onéreuses d'assainissement à faible profondeur mises au point par Habitat sont à présent largement utilisées dans les établissements urbains à forte densité de population et faible revenu des pays en développement. Pour faciliter la planification et la gestion des établissements dans les zones sujettes à des catastrophes naturelles, Habitat a récemment mis au point un système évolutif de stockage des données sur disque optique aux fins de l'amélioration des établissements. Il s'est également activement préoccupé de l'environnement dans le secteur de la construction en favorisant une gestion améliorée des ressources non renouvelables et en cherchant à atténuer les perturbations matérielles causées par les travaux de construction et à réduire le plus possible la pollution atmosphérique.

Habitat a tiré de son expérience quelques enseignements essentiels qui ont des incidences sur la coordination. Premièrement, le meilleur moyen de gérer la transition technologique dans le domaine des établissements humains

/...

est de combiner des approches partant de la base et des approches partant du sommet. La coopération au sein du système des Nations Unies doit donc être axée sur la participation d'organisations basées dans la collectivité et d'organisations non gouvernementales. Au niveau national, la politique relative aux techniques des établissements humains doit reposer sur une démarche pluridisciplinaire associant les établissements humains, l'environnement et la santé. Le système des Nations Unies pourrait coordonner les activités dans ce domaine à l'échelon international. Il serait possible d'assurer un accès à la technologie qui soit équitable pour tous les citoyens, en particulier pour la population urbaine défavorisée, en incorporant ses coûts sociaux dans les analyses coûts-avantages et les politiques des prix. La recherche de solutions associant bénéfices socio-économiques et avantages écologiques devrait être une priorité. Diverses technologies écologiquement rationnelles de faible technicité sont déjà disponibles et pourraient être transférées vers les pays en développement par les circuits existants contre un droit d'exploitation de brevet symbolique. L'action internationale devrait être orientée vers le renforcement des capacités nationales dans ces domaines essentiels en vue de faciliter de tels transferts de technologie.

En tant que chef d'équipe pour les établissements humains s'agissant de la mise en oeuvre du programme Action 21, Habitat coopère étroitement avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable et d'autres organismes concernés pour améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies. Il met un accent particulier sur la conclusion de nouvelles alliances avec le secteur privé et les entreprises, les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires locaux.

M. BAILLARGEON (Canada) dit que le document E/1994/70 contient beaucoup d'informations utiles, mais que le nombre d'organismes des Nations Unies qui s'occupent de près ou de loin de science et de technique est déconcertant. S'il est bien sûr nécessaire d'accroître la coordination entre ces organismes, il n'est pas certain que les propositions présentées dans la section V du rapport se traduisent par des améliorations. Une liste concise de recommandations précises aurait sans doute été plus utile. Le Canada s'opposera à la création de tout nouveau mécanisme de coordination, considérant qu'il vaut mieux accroître l'efficacité des mécanismes existants.

Un principe de base important est que les activités scientifiques et techniques subventionnées par l'Etat doivent répondre aux besoins du secteur privé et donner lieu directement à des produits et des procédés commerciaux. Elles doivent aussi être compétitives en ce sens que la technologie ne doit pas seulement être rentable mais aussi contribuer à l'élévation du niveau de vie. Elles doivent accroître le réservoir de connaissances de la société et favoriser de nouveaux apprentissages et doivent s'inscrire dans le cadre du développement durable.

Lorsque l'on considère la coordination dans le domaine de la science et de la technique, il faut donner la priorité aux niveaux mondial et national,

/...

là où les politiques sont définies et où le développement a effectivement lieu. La délégation canadienne appuie résolument l'assertion selon laquelle le Conseil économique et social doit être le centre de coordination de tous les organismes directeurs s'intéressant à la technologie et au développement. Tous les organes intergouvernementaux concernés devraient être encouragés à oeuvrer en faveur de l'élaboration d'un ordre du jour commun sur les questions scientifiques et techniques. Ils pourraient, pour commencer, prendre en considération la partie de l'ordre du jour de la Commission du développement durable qui concerne ses travaux sur la technologie, qui portent sur une période allant jusqu'en 1997. Pour améliorer la coordination interinstitutions, le Comité interorganisations sur le développement durable devrait assurer une plus large diffusion de ses rapports. Au niveau national, c'est au système des coordonnateurs résidents d'assumer le rôle de coordination voulu.

La question du renforcement des capacités endogènes doit être au centre des activités du système des Nations Unies. La délégation canadienne approuve la décision de la Commission du développement durable visant à encourager l'établissement de centres d'écotechnologie afin de favoriser la mise au point, le transfert et l'adaptation de techniques écologiquement rationnelles. Il faudrait en outre évaluer les activités scientifiques et techniques à l'échelon des pays et établir entre elles des priorités, examiner la pertinence de l'approche-programme pour ce secteur, considérer le problème de l'insuffisance de la demande locale pour les techniques fabriquées localement et la nécessité d'élaborer une politique concernant la détention des droits de propriété intellectuelle acquis dans le cadre de la mise en oeuvre d'activités financées par le système.

L'un des principaux obstacles à l'action du système des Nations Unies en faveur du renforcement des capacités tient à ce que le transfert de technologie n'est en général pas régi par les lois du marché. Il faudrait accorder beaucoup plus d'attention à l'aspect de la science et de la technique au service du développement qui relève du secteur privé ainsi qu'à l'établissement de liens avec ce secteur et avec ceux de l'enseignement et de la recherche. Des groupes extérieurs appartenant à ces secteurs devraient être autorisés à prendre une part active aux travaux menés par le système des Nations Unies pour coordonner les activités scientifiques et techniques aux niveaux mondial et national.

M. CAMARA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)) dit que l'un des principaux objectifs du système des Nations Unies est de réduire l'écart matériel qui sépare les pays en développement des pays industrialisés. La science et la technique sont deux outils indispensables pour la réalisation de cet objectif. Les préoccupations qui ont vu le jour ces dernières années à propos de la sécurité alimentaire, de l'environnement, des ressources énergétiques et de la viabilité des systèmes de production exigent que l'on s'emploie assidument à acquérir des connaissances scientifiques et à les appliquer à l'agriculture. L'évolution

/...

démographique que connaissent beaucoup de pays en développement conduit à mettre en valeur des terres de faible rendement et des écosystèmes fragiles, ce qui a de graves répercussions sur l'environnement. La recherche doit avoir pour objet de favoriser des gains de productivité dans les régions offrant de vastes possibilités et porter sur les milieux peu rentables et fragiles où il est possible de remédier aux dégradations et de stabiliser la production.

Le grand défi devant lequel se trouvent la plupart des pays en développement est d'accroître l'offre de produits alimentaires et d'autres produits agricoles tout en maintenant un système de production rentable et viable. Les réponses à ce défi devant venir des pays eux-mêmes, le principal objectif de la FAO a été de renforcer les capacités nationales et la coopération entre les pays dans le domaine de la recherche et de la mise au point de techniques au moyen de l'éducation, de la formation et de la coopération technique entre pays en développement.

Au fil des années, la FAO a constitué des alliances avec des institutions spécialisées au sein du système des Nations Unies et en-dehors. Son expérience montre que, si la coordination est importante, l'accent mis sur la coordination centralisée est exagéré et peut se traduire par un gaspillage de ressources humaines, matérielles et financières. La science et la technique ne doivent pas être traitées comme un secteur en soi, mais plutôt comme un outil au service du développement social et économique. La coordination est plus efficace lorsqu'elle est mise en oeuvre à l'échelon national et associée au renforcement des capacités endogènes dans le cadre d'un programme de pays. Les problèmes que pose la coordination d'une question intersectorielle de ce type ne peuvent être surmontés que si les mandats respectifs des organisations du système des Nations Unies sont respectés. Ces mandats forment la base à partir de laquelle peut s'effectuer la répartition des tâches au sein du système compte tenu des domaines de compétence respectifs. Lorsque les mandats se sont recoupés, les accords bilatéraux ou trilatéraux se sont avérés plus efficaces que les entreprises impliquant l'ensemble du système. Les Etats membres doivent adopter des positions concordantes et cohérentes dans les différents organes directeurs du système des Nations Unies. Le Conseil économique et social sera l'organe indiqué pour régler les problèmes de coordination qui se posent au niveau intergouvernemental.

M. VOICU (Roumanie) note la permanence de l'intérêt de la communauté internationale pour le raffermissement de la contribution de la science et de la technique au progrès de l'humanité. Des résolutions ont été adoptées sur la question dès 1970. Plus récemment, la résolution 48/179 de l'Assemblée générale a souligné qu'il était urgent de renforcer le rôle vital du système des Nations Unies en matière de science et de technologie, en améliorant la coordination, notamment en ce qui concerne la prospective, le suivi et la prévision technologiques. La délégation roumaine appuie donc pleinement les propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport en ce qui concerne l'action à entreprendre pour renforcer la coordination, l'interaction et les mécanismes de coopération. Tout en saluant les efforts faits pour

/...

améliorer la coordination entre la Commission de la science et de la technique au service du développement et la Commission du développement durable, elle espère que l'importance de la coordination avec la nouvelle Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales et les commissions régionales ne sera pas sous-estimée.

Comme il est noté au paragraphe 101 du rapport du Secrétaire général, la réalité prouve que pour améliorer la coordination, il faut au moins que l'échange d'informations se fasse sur une base plus régulière et plus systématique. Pour cela, il est indispensable de créer et de mettre en service un réseau informatique intégré et d'établir des moyens réguliers de communication. Une coordination globale est inconcevable sans une information globale. La délégation roumaine partage l'avis du Secrétaire général, selon lequel il ne saurait y avoir de coordination réussie sans une volonté de travailler ensemble. Il ne suffit pas d'établir des mécanismes et des structures pour éliminer les doubles emplois, les chevauchements et les incohérences. Les institutions doivent être prêtes à travailler en partenaires plutôt qu'en rivales et avoir le courage de mesurer le succès de leurs efforts aux progrès réalisés.

M. VENKATARAMAN (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) dit que le transfert de technologie vers les pays en développement, que ce soit sous la forme de connaissances ou de matériel, a diminué ces dernières années. Les subventions accordées à la recherche scientifique et technique n'ont pas augmenté et de nombreux pays en développement ne disposent pas des devises nécessaires pour acheter du matériel nouveau ou améliorer leurs outils de recherche. Alors qu'ils s'efforcent de ne pas trop se laisser distancer par les progrès scientifiques et techniques mondiaux, ces pays risquent sérieusement de voir la science et la technique devenir marginalisées chez eux. A cet égard, le système des Nations Unies doit faire des activités scientifiques et techniques des activités principales de développement et de la coopération internationale et unir ses efforts pour les associer plus étroitement aux secteurs industriel et agricole.

Les objectifs de l'ONUDI sont notamment de favoriser la croissance et la compétitivité industrielles et techniques et d'assurer la mise en valeur des ressources humaines pour l'industrie, une croissance industrielle écologiquement rationnelle et la coopération internationale dans le domaine des techniques et des investissements industriels. A présent restructurée, l'ONUDI cherche des alliances avec d'autres organisations, comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a par exemple lancé, en coopération avec le PNUE, un nouveau programme destiné à appuyer des centres nationaux pour une production propre qui fourniront des informations et des conseils techniques, encourageront la démonstration de techniques et de procédés de production propres et assureront la formation de professionnels dans l'industrie et l'administration. Elle a d'autre part

/...

participé à l'organisation d'une conférence internationale sur la question de la croissance économique et des techniques de production propres, qui s'est tenue à Melbourne (Australie) et qui a établi un ensemble de principes directeurs pour la réalisation d'un développement industriel économiquement durable, l'accent étant mis sur l'importance de la coopération entre les gouvernements, les industries et les instituts de recherche dans les pays développés comme dans les pays en développement.

M. AHMED (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)) dit que la stratégie de coopération, en particulier au niveau régional, doit faire valoir la complémentarité des institutions. Par exemple, l'avantage que possède l'ONUDI dans le domaine de la recherche critique et dans certains domaines techniques et l'avantage que possède la CESAP du fait qu'elle entreprend des programmes thématiques et entretient des liens étroits avec les autorités des pays de la région fournissent une occasion idéale de promouvoir la science et la technique dans le domaine industriel. De nouvelles voies de coopération sont exploitées grâce au réseau régional établi par l'ONUDI, la FAO et la CESAP pour le matériel agricole, réseau qui est à la fois productif et rentable et qui associe connexions, échange de données d'expérience et cofinancement.

Le rôle de la coopération dans le domaine de la science et de la technique ne devrait pas se limiter au développement industriel. La CESAP a par exemple mis sur pied des programmes communs avec plusieurs institutions dans les domaines des techniques spatiales et de la télédétection. Elle a assuré, en mai 1994, l'organisation d'une réunion interinstitutions sur le renforcement de la coordination au niveau régional, qui a examiné une proposition tendant à établir un comité interorganisations sur l'industrie et la technologie avec la participation des institutions du système des Nations Unies concernées.

Pour mettre en oeuvre la coordination interinstitutions dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, une première mesure pratique serait d'établir un système d'échange d'informations régulier en ce qui concerne les programmes, les activités et les arrangements en matière de financement, de sorte que les renseignements administratifs et techniques nécessaires à l'exécution puissent être convenablement diffusés, par l'intermédiaire de chaque organisation, aux Etats membres et aux utilisateurs à l'échelon national. Deuxièmement, les différentes institutions du système des Nations Unies concernées devraient mettre en commun leurs ressources afin de financer des activités de recherche communes et de favoriser ainsi un nouvel esprit de collaboration interinstitutions. Enfin, la simplification des procédures administratives et financières entre les institutions permettrait de faciliter l'élaboration d'accords interinstitutions.

M. BAKJAJI (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)) dit que la CESAO a mieux réussi à coordonner ses activités

/...

scientifiques et techniques avec les institutions spécialisées qu'avec les différents éléments du Secrétariat de l'ONU. La restructuration du Secrétariat a surtout affecté les bureaux et les programmes s'occupant directement de science et de technique. La CESAO, qui avant la restructuration était parvenue à établir un degré appréciable de coordination avec le Centre pour la science et la technique au service du développement, doit maintenant examiner les moyens de coordonner ses activités avec la CNUCED, le Département de la coordination des politiques et du développement durable et les nouvelles commissions que sont la Commission du développement durable et la Commission de la science et de la technique au service du développement. A cet égard, la délégation de la CESAO appuie résolument les recommandations formulées par l'ancienne Equipe spéciale du CAC pour la science et la technique au service du développement au sujet de la coordination au niveau du Siège.

Si la région de l'Asie occidentale est dotée d'importantes ressources naturelles, elle souffre de désertification et d'une pénurie d'eau potable, et, bien que se situant au premier rang des régions en développement pour les investissements et les dépenses, elle est frappée par un fort taux de chômage, qui touche particulièrement les personnes instruites. Le problème des régions dévastées par la guerre et celui de la progression du chômage exigent une attention particulière. Tous deux comportent d'importants aspects scientifiques et techniques et demandent des services d'experts hautement qualifiés et un ensemble d'activités de développement.

En conclusion, l'intervenant suggère que les représentants de la CESAO, des autres commissions régionales et des organisations concernées constituent un comité de coordination afin de décider des tâches à mettre en oeuvre à l'échelon régional et du rôle de chaque organisation durant chaque biennie.

M. MARTYNENKO (Ukraine) dit que sa délégation se félicite des résultats de la première session de la Commission de la science et de la technique au service du développement et est d'accord pour penser que l'objectif de la coordination de tout le système dans le domaine scientifique et technique devrait être de permettre des synergies. A cet égard, il doit y avoir une répartition précise des tâches sur la base des avantages comparatifs et des domaines de compétence et une répartition plus efficace des rôles de coordination au niveau intergouvernemental. La délégation ukrainienne espère que le Conseil formulera à sa session en cours des propositions précises en vue de l'établissement d'un mécanisme de coordination intergouvernemental.

La délégation ukrainienne apprécie le degré élevé de coordination et de complémentarité des programmes de la Commission de la science et de la technique au service du développement et de ceux de la Commission économique pour l'Europe. Elle approuvera un programme d'activités dont le but serait d'accroître les potentiels scientifiques et techniques nationaux. Elle espère que des programmes de coopération multilatérale dans le domaine scientifique et technique seront élaborés pour transformer les techniques militaires à des

/...

fins civiles et pour mettre au point de nouvelles technologies dans le domaine de l'énergie, ce qui intéresse particulièrement l'Ukraine. Ayant tiré les tragiques enseignements de la catastrophe de Tchernobyl, le Gouvernement ukrainien comprend la nécessité de moderniser l'ensemble de l'industrie énergétique du pays en mettant au point de nouvelles technologies dans le domaine de l'énergie et en faisant en sorte que ses installations nucléaires soient plus sûres tant pour l'environnement que pour la population. La délégation ukrainienne espère pouvoir bénéficier de la coopération de la communauté internationale pour relever ces défis.

La séance est levée à 13 h 15.